

Réunion d'école du mercredi

25 familles participent à cette réunion

Nous prions de bien vouloir excuser leur absence : Mme Ayrault, Mme Villermet (enseignante en classe de CE2-CM1), Madame Champeau, Madame Ferrand, Madame Domenget.

1- Ecole: équipe, répartitions:

La direction d'école est assurée par Mme Marie CAYRE, présente dans le bureau le lundi, mardi, et un mercredi sur deux.

<u>Classe de Mmes Marie CAYRE et Patricia CHAMPEAU</u> (lundi, mardi, un mercredi /2)	Petite Section	24 élèves (+2 en 01/2015)
<u>Classe de Mmes Margaux FERRAND et Laura MARTIN</u> (lundi, mardi, un mercredi /2)	Moyenne Section Grande Section	25 élèves
<u>Classe de Mme Sophie BARREAU</u>	Moyenne Section Grande Section	24 élèves
<u>Classe de Mr Bruno MAZERY</u>	CP	29 élèves
<u>Classe de Mme Sonia MOINE</u>	CP CE1	28 élèves
<u>Classe de Mlle Julie TIMORES</u>	CE1 CE2	26 élèves
<u>Classe de Mme Isabelle VILLERMET et Mr Fabrice PARNAUDEAU</u> (lundi)	CE2 CM1	25 élèves
<u>Classe de Mme Sophie BENOIST et Mr Fabrice PARNAUDEAU</u> (jeudi, vendredi et un mercredi /2)	CM1 CM2	26 élèves
<u>Classe de Mme Ludivine MOREAU Et Mme Audrey DOMENGET</u> (vendredi)	CM2	27 élèves
<u>Classe de Mr Jean-Pierre CHEVALIER</u>	ULIS	12 élèves

Cette année, il n'y a pas d'accueil de tous petits en maternelle.

Nous avons reçu de nombreuses inscriptions les derniers jours d'août, essentiellement en cycle 2 et certaines classes sont surchargées.

Trois enseignants remplaçants sont rattachés à l'école et viennent aider les enseignants dans les classes les plus chargées quand ils n'ont pas de remplacements (ce qui arrive rarement...) : Mr Jean-Philippe MARTINEAU, Mmes Adeline MARTINET et Géraldine BARITAU.

L'école bénéficie également de la présence de personnes sous contrats (AVS, CUI): Madame Dominique GIREME accompagnant la classe d'ULIS, et Mmes Christiane THOMAS et Martine NELIAS, accompagnant des enfants de CM.

Personnel du RASED (Réseau d'Aide): Madame Danièle GIMENO (Psychologue scolaire), Monsieur Patrice MILLET (Maître E). Nous ne bénéficions pas cette année de l'aide de Maître G, depuis le départ de Madame Gringoz dans un autre département. La psychologue scolaire est à l'écoute des enseignants, mais également à l'écoute des parents dans les difficultés qu'ils rencontrent au niveau éducatif avec leurs enfants. Elle peut apporter son aide ou donner des informations et peut recevoir des parents, à leur demande.

Ces personnes seront présentes sur l'école en fonction des moyens qui leur sont accordés. Le Maître E assure des actions de prévention, des actions d'aide pédagogique et il aide l'équipe enseignante à faire passer les évaluations diagnostiques aux élèves.

Une plaquette de présentation du RASED a été distribuée à toutes les familles, et est affichée dans le hall, elle est également mise en ligne sur le site.

Personnel communal et communautaire:

Equipe des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle):

dans la classe de PS: Madame Laurence JOSEPH, actuellement en arrêt maladie, remplacée par Jennifer GIBault

dans la classe de MS-GS des Mmes Ferrand et Martin: Madame Clarisse MOUSSET

dans la classe de MS-GS de Mme Barreau: Madame Sylvie GUILBEAU ;

APS et accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire fonctionne de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30. L'équipe d'animateurs est renforcée cette année sur les temps de garderie, ce qui offre une meilleure qualité d'accueil pour les élèves.

Une coordonatrice a été nommée : il s'agit de Mme Aurore LENORMAND .

Le service de cantine reste communal :

Pour les repas, sont organisés deux services: les enfants de maternelle, CP, et CE1 mangent au premier service, les enfants d' ULIS, de CE2, de CM1 et CM2 au deuxième service.

Nous invitons les familles à consulter le tableau des horaires et des responsables, affiché à l'entrée de l'école. Il sera collé dans les cahiers des élèves et devra être visé par les parents. Il sera également joint au Règlement intérieur.

Sur une journée, les élèves se trouvent face à divers niveaux de responsabilité (Education Nationale, Commune, Communauté de Communes).

2-Fonctionnement:

Réunions d'information dans les classes:

Des réunions auront lieu dans les classes :

Classe de PS: mardi 22 septembre

Classe de MS-GS de Mmes Ferrand et Martin : lundi 21 septembre

Classe de MS-GS de Mme Barreau : vendredi 25 septembre

Classe de CP de Mr Mazery : jeudi 24 septembre

Classe de CP-CE1 : jeudi 24 septembre

Classe de CE1-CE2 : vendredi 2 octobre

Classe de CE2-CM1 : mardi 29 septembre

Classe d'ULIS : mardi 29 septembre

Classe de CM1-CM2 : lundi 28 septembre

Classe de CM2 : jeudi 24 septembre

Activités Pédagogiques Complémentaires :

APC : une heure par semaine, pour du soutien, ou dans le cadre de projets à développer avec un petit groupe d'élèves.

Le lundi et jeudi : De 12h à 12h30 pour les enfants de CE2, CM1 et CM2

De 13h35 à 14h05 pour les enfants de maternelle, CP et CE1.

Une information et une demande d'autorisation sont envoyées aux familles des enfants concernés par ces activités.

Activités Péri Scolaires :

APS : activités encadrées organisées par la communauté de communes.

Elles ont lieu de 12h à 12h45 pour les enfants de CE2, CM1, CM2 et ULIS

Elles ont lieu de 13h30 à 14h15 pour les enfants de maternelle, CP, et CE1.

Elles sont encadrées par des personnes ayant le BAFA ou par les ATSEM pour les élèves de maternelle.

Des intervenants d'association peuvent se joindre à l'équipe.

Les enfants choisissent les activités qu'ils souhaitent mener.

L'équipe enseignante espère que des projets communs au temps scolaire et au temps périscolaire pourront se développer cette année afin d'assurer une cohérence dans les activités proposées. Ceci est rendu possible par la nomination d'une coordinatrice qui sera notre interlocutrice pour l'élaboration des projets.

Cette année encore, la communauté de communes s'est engagée à la gratuité de ces activités.

Responsabilités et surveillance des enfants :

Un tableau affiché à l'entrée de l'école spécifie les responsabilités de chacun. Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants de 8h50 à 12h et de 14h05 (pour les enfants ne mangeant pas à la cantine ou ne participant pas aux activités périscolaires) à 16h30.

Garderie du matin, APS et garderie du soir : les enfants sont sous la responsabilité de la communauté de commune.

Enseignement des langues vivantes:

Les enfants reçoivent une initiation à l'anglais en classe de CP.

A partir du CE1, les élèves ont un enseignement de cette langue visant le niveau A1 à la fin de la scolarité primaire.

Cet enseignement est assuré par Mme Timores en cycle2, et Mmes Villermet et Benoist en cycle 3.

Compte tenu de la suppression des classes bilingues au collège, l'enseignement de l'allemand ne sera pas mis en place sur l'école cette année.

2-Projets de l'école :

PROJET D'ÉCOLE : Il s'agit d'un projet pluriannuel : 3 axes ont été définis l'an passé : amélioration de la maîtrise de la langue orale, et écrite (respect des règles de l'écrit), travail de la compréhension de texte (consignes, problèmes) , renforcement de l'application des règles de vie.

Recherche de la continuité dans les apprentissages, développement d'outils communs (programmations, évaluations), et un meilleur suivi sur l'ensemble de la scolarité, avec la mise en place de protocoles permettant une meilleure prise en charge des élèves rencontrant des difficultés. Applications de plus de rigueur dans le travail de production écrite (règles de l'écrit). Développement d'une culture citoyenne

(respect des règles communes, laïcité, projets solidaires, éco-école)

Favoriser la différenciation pédagogique : APC, meilleure cohésion entre les différents dispositifs de prise en charge (équipe de cycle, RASED, intervenants extérieurs), mise en place de PPRE. Inclusion des élèves de l'ULIS.

Liaison école-collège : poursuite et renforcement des liaisons entre classes et de la continuité pédagogique. Le travail avec les deux collèges de secteur est très enrichissant pour les enfants.

Les actions 2014-2015

Maîtrise de la langue et rigueur dans l'application des règles de l'écrit : des projets, menés au sein de chaque cycle ont permis de recentrer le travail sur ces compétences, développées de façon transversale (Liaison GS-CP-CE1, Classes de CE1-CE2, CE2-CM1, CM1, CM2 et CLIS : « Mini Brigade d'Intervention Poétique » pour préparer le Printemps des poètes, Le printemps des poètes, Echanges mis en place pour les CP avec une classe de 6^{ème} du Marchioux et l'ULIS (lectures d'albums et de poèmes). Il y a eu aussi une sortie à Pougne Hérisson pour les élèves de cycles 1 et 2 qui a permis de travailler la production de textes et la mise en scène. Des échanges d'outils ont eu lieu entre classes.

De plus, au sein de chaque cycle ont été élaborés des programmations et outils afin d'assurer une meilleure cohésion pédagogique. Ce travail va se poursuivre cette année encore.

Vie d'école et Projets fédérateurs : plusieurs projets ont été conduits: journée du goût, grande lessive, marché de Noël, Eco-école, école et cinéma, printemps des poètes, jardin et biodiversité, éco-festival, expositions d'artistes.

Les enfants sont allés au musée, à la médiathèque.

Eco-école : depuis l'an passé, l'école s'est engagée dans le protocole éco-école. L'an passé a été consacré à la gestion des déchets, et l'école a obtenu son premier éco-label. Il reste à continuer ce travail dans le tri des déchets et à développer des actions de solidarité.

Dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}, les élèves de CM2 ont participé à un projet SLAM, la liaison Ecole-Collège et cinéma se poursuit, des Ateliers mathématiques avec un professeur du collège du Marchioux ont eu lieu durant les ateliers de prévention illettrisme auprès des élèves de 6^e pris en charge par l'enseignant de CM2.

Un très bon travail de liaison est engagé avec les deux collèges de secteur.

classe scientifique à Préfailles: depuis quelques années les CM2 partaient en séjour pédagogique. Un bon bilan avait été fait de la classe scientifique. Ce type de projet représente un coût important. Participent financièrement : les familles, la communauté de communes, l'APE, le Patro et l'association scolaire. Ces deux dernières années, l'association départementale des DDEN avait apporté son soutien.

Les interventions sportives : piscine, rugby (c3), tennis de table (CP-CE), Gym'petits (maternelle), handball pour les CE1/CE2 et les CM2.

USEP : 8classes /10 étaient affiliées USEP. Elles ont effectué des rencontres entre classes et ont participé à des actions organisées par le Comité Départemental (petit tour USEP, raid au Cébron, printemps des maternelles,...)

Piscine: des séances de natation ont été proposées aux élèves de la GS au CM2. Par manque d'encadrants, les GS et les CM2 n'ont pas pu profiter de l'intégralité des créneaux mis à disposition...

Actions 2015-2016 :

Maîtrise de la langue : les actions autour des compétences commencées en 2014-2015 se poursuivent. Cette année verra l'élaboration de projets autour de l'expression théâtrale, du cirque ou de la marionnette,

Les évaluations de début d'année vont nous permettre de cibler les difficultés rencontrées et de pouvoir les prendre en charge.

Vie de l'école : L'école est engagée dans le protocole "**Climat scolaire**": il s'agit pour l'équipe enseignante de mener une réflexion et d'engager des actions afin d'améliorer encore l'accueil des élèves et des familles, de mettre en cohérence les règles de vie sur les différents temps de l'enfant, de rendre les enfants acteurs de la vie scolaire et de développer une

écoute bienveillante.

Un travail sera fait sur la Laïcité, avec participation à **la journée de la laïcité** organisée par le « **Patro** » : moi et les autres, apprendre à s'accepter, s'écouter, se respecter.

Dans le cadre du projet éco-école, nous développerons des actions solidaires. Le travail engagé l'an passé se poursuit.

Les rencontres USEP, les interventions sportives, les sorties au musée et à la médiathèque sont reconduites.

Un séjour pédagogique devrait être organisé pour les CM2, comme les années passées.

3-L'association scolaire:

L'association scolaire est un moyen pour les enfants de prendre part à la vie de l'école.

Cette année encore, des classes seront affiliées à l'USEP.

L'association USEP joue un rôle de première association dans la vie de l'enfant. Dans le cadre de cette association, les enfants participent à l'élaboration de projets, mènent des réflexions sur la vie de l'école. C'est également un relais financier pour leurs projets. Cela leur demande de projeter des actions et de les mener à bien.

Un appel à cotisation auprès des familles aura lieu dans les jours qui viennent, afin de régler l'affiliation USEP et les différents compléments aux sorties qui se font au cours de l'année.

Comme l'an passé, il est envisagé de demander: 13,00€ pour un enfant scolarisé, 19,00 € pour 2 enfants, 25,00 € pour 3 enfants.

Monsieur Mazery présente le bilan financier des actions menées en 2014-2015.

4-Ecole publique: Ecole laïque:

Charte de la laïcité : Affichée dans le hall d'entrée de l'école cette charte, publiée depuis la rentrée 2013, est disponible à la lecture.

Cette charte va être abordée en classe avec les enfants, et annexée au règlement intérieur de l'école afin que tous, enfants, parents, enseignants, agents communaux et communautaires puissent la connaître et en comprendre les enjeux dans notre société et à l'école.

L'enseignement public a été créé en 1881 (loi Jules Ferry). Il était déjà l'enseignement public, laïc et obligatoire.

La France est une République indivisible, laïque et démocratique (Constitution Française).

Neutralité de l'état: la République Française ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte. Par le fait, l'école est un lieu neutre où tous les enfants sont considérés comme égaux, traités de façon identique. Toute administration (hôpital, école, mairie) doit être neutre.

Respect de la liberté de conscience: liberté d'opinion de chacun, liberté garantie par les droits de l'homme et du citoyen. " La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions suivantes: Dans les écoles, collèges, lycées publique, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit."

Nous sensibiliserons les élèves au respect et à la solidarité. Chaque enfant à sa place à l'école, et il est important que tous se sentent acteurs et responsables dans les projets que nous menons.

Lors de la 2ème période, les enfants seront sensibilisés à la laïcité. Les classes de cycle 3 et d'ULIS, participeront à la journée d'actions proposée par le Patro le 8 décembre 2015. Un débat, ouvert aux adultes aura lieu en soirée.

4-Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole:

Cette année, **les élections se dérouleront le 9 octobre.**

Le matériel sera envoyé dans les familles. Chaque parent est électeur.

Il nous faut composer le bureau des élections qui auront lieu le vendredi 9 octobre: sont membres : la directrice d'école (présidente), un enseignant, deux parents élus, le DDEN et un élu. Mesdames Jozwiak, Caron, Dubois-Réau et Chaplier se proposent.

Même s'il n'y a souvent qu'une liste, il est important que les parents votent, au moins pour reconnaître l'investissement des personnes qui se portent candidat-e-s, et pour témoigner de leur intérêt porté à la vie de leur école.

5-Travaux :

Le problème des toilettes de l'école est toujours présent. Les travaux seraient prévus pour les vacances de la Toussaint.

Les parents demandent une avancée devant la porte d'entrée de l'école afin de pouvoir attendre l'ouverture des portes à l'abri.

6-Rappels:

Administration de traitements médicaux (à titre tout à fait exceptionnel) : Il est rappelé qu'une autorisation donnée au personnel de l'école doit être obligatoirement jointe à la prescription médicale. Elles doivent être remises à l'enseignant en même temps que les médicaments.

En cas de nécessité de traitement médical sur l'année scolaire, un **PAI** doit être élaboré avec le médecin scolaire.

Les secteurs scolaires s'agrandissent et il existe de moins en moins de visite médicale systématique pour des cohortes d'enfant. Les actions de dépistage peuvent de moins en moins se faire, faute de moyens humains. La PMI voit les enfants de MS.

Règlement intérieur de l'école : Il risque d'être modifié et validé lors du prochain conseil d'école.

Exactitude : nous demandons aux familles de respecter les horaires d'entrée en classe. D'autre part, pour les enfants faisant la sieste, nous demandons aux familles de respecter là aussi les horaires (13h30) afin de respecter au mieux le sommeil des petits.

Absentéisme: il est impératif de téléphoner pour avertir d'une absence. un avis dans le cahier au retour de l'enfant permet de garder trace des raisons de l'absence.

Pour une absence prévue, un mot dans le cahier avant l'absence est demandé.

Rappel : les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant l'heure d'entrée en classe : 8h50 et 14h05, et à 13h30 pour les élèves fréquentant les APS et ne mangeant pas à la cantine.

Rappels urgents : Renseignements, fiche d'urgence 2015-2016 , autorisations 2015-2016, attestations d'assurances, retour des abonnements.

Participation à la vie de l'école: Tout au long de l'année, nous invitons les parents à nous accompagner et à participer à des sorties, des journées sportives.

Un appel a été lancé aux parents pour les agréments piscine. Nous avons quelques réponses positives. Nous espérons pouvoir assurer toutes les séances piscine cette année.

Merci de votre engagement à nos côtés.

7-Questions des familles:

Les familles s'inquiètent de voir que les travaux des sanitaires n'ont toujours pas été réalisés.

Présentation de l'APE

L'APE présente son projet : favoriser les échanges parents/communauté éducative, financer les actions menées pour les enfants.

Le bilan des actions développées l'an passé montre un équilibre financier qui préserve le fonds de trésorerie:

- La vente de sapins, de galettes... en novembre,
- Le spectacle et le goûter de Noël qui aura coûté 1.080€;
- La soirée crêpes et jeux, soirée conviviale ;
- La tombola du printemps qui a bien réussi cette année ;
- Le financement de la classe transplantée à hauteur de 2.000€ pour cette année;
- La participation à Ecole et Cinéma pour 936,10€
- La fête de l'école aura rapporté 1.580 € ; cette nouvelle formule avec repas de midi aura été bénéfique d'un point de vue financier et convivial .

Pour les projets 2015-2016, l'APE s'oriente sur les mêmes bases que l'an passée. L'APE fonctionne sur un principe de co-présidence.

L'APE propose un nouveau bureau avec :

Co-Présidence : Sabrina Chaplier et Pascal Gingreau,

Vice-Présidence : Valérie Dao,

Trésorerie : Elizabeth Rousset et Sylvie Gasse,

Secrétariat : Pascal Lucas et Marine Chauvet